

Châteauponsac le 6 novembre 2018



N/Réf. GR/CS/MC

A L'ATTENTION DES PARENTS D'ELEVES

Madame, Monsieur,

Si votre enfant bénéficie de l'accompagnement scolaire personnalisé de 16h30 à 17h30, nous vous informons qu'il vous revient de prendre les mesures nécessaires pour l'accompagner ensuite à la garderie périscolaire, le cas échéant.

Ni la Commune, ni le personnel enseignant n'assure le transfert des enfants entre les deux locaux.

Si vous décidez de désigner une personne autorisée à récupérer votre enfant et à l'accompagner jusqu'en garderie, merci de préciser par écrit au Secrétariat de Mairie son identité et ses coordonnées.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations

Chantal SENECAI,

*P/O*  
*Châteauponsac*  
*26/11*

Adjoint au Maire chargée des affaires scolaires